



Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Election du Président du Conseil pour l'année 2019/2020
7. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2019/2020
8. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2019/2020
9. Election d'un secrétaire remplaçant
10. Election de deux scrutateurs
11. Election de quatre scrutateurs suppléants
12. Nomination d'un membre ECDF à la Commission de l'énergie
13. Nomination d'un membre ECDF à la Commission de recours en matière d'impôts
14. Election d'un membre AdF à la Commission des finances
15. Nomination d'un membre AdF au Conseil intercommunal de l'ASCOT
16. Nomination d'un délégué AdF à la Région de Nyon
17. Préavis no 64/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 13'992.12 dans le cadre de l'exposition sur l'histoire du village de Founex
18. Préavis no 56/2016-2021 - Modification du plan d'affectation « Les Cuttemers »
19. Préavis no 65/2016-2021 - Demande de crédit complémentaire d'un montant de CHF 30'000.00 dans le cadre de la modification du plan d'affectation « Les Cuttemers »
20. Préavis no 66/2016-2021 - Durée d'amortissement du préavis no 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la Salle de spectacles
21. Préavis no 67/2016-2021 - Demande de crédit d'investissement de CHF 329'000.00 TTC en vue de l'acquisition du progiciel « communal.ch » et d'un système de gestion électronique des documents, ainsi que de l'amélioration informatique communal
22. Préavis no 68/2016-2021 concernant le rapport de gestion et les comptes 2018
23. Préavis no 69/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition 2020
24. Postulat de M. Simon Vaucher « Restaurants sans fumée »
25. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
26. Propositions individuelles et divers

A 18h35, M. le Président du Conseil M. Stern ouvre la séance par les traditionnels salutations et mots de bienvenue. Cette séance se tient exceptionnellement à l'ancienne salle communale.

Ensuite, il présente M. Arm, urbaniste chez ABA Partenaires, lequel interviendra au point no 18 de l'ordre du jour concernant le préavis no 56.

1. Appel

Présents : 46 Excusés : 4 Absent : 0

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la rectification au point no 14 de l'ordre du jour, il faut lire « *Election* d'un membre AdF à la Commission des finances » et non pas « *Nomination...* ».

Démission de M. Haas, ECDF.

Election de M. Ahmed, viennent-ensuite ECDF.

2. Assermentations

Mme Moser et M. Ahmed sont assermentés.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité

M. F. Debluë, Syndic

Futurs préavis présentés lors de la séance du 9 septembre 2019 :

- **Réfection des façades de l'épicerie et remplacement des fenêtres de l'appartement.**
- **Acquisition de la parcelle 93 et d'une partie de la parcelle 68**

Un accord a été trouvé avec l'Hoirie Steffen pour l'acquisition des parcelles 93 et 68, soit environ 1'600 m² au prix de CHF 800.00 le m². Ces parcelles sont très intéressantes pour la commune car elles sont situées au centre du village, en limite avec les parcelles de l'épicerie et de l'auberge communale. Il y a lieu de noter que la Commission des finances avait été contactée à ce sujet et que celle-ci avait trouvé cette proposition intéressante.

Rénovation du restaurant du Martin-Pêcheur

Les oppositions ont été levées par la Municipalité. Le délai de recours finira ces tout prochains jours.

ASP – Assistant de sécurité publique - restructuration

Suite à divers problèmes, la Municipalité envisage de revoir sa collaboration avec les communes de Terre Sainte en ce qui concerne les ASP et de reprendre, pour elle seule, l'engagement d'un ASP à 100 %. Des tractations dans ce sens sont en cours avec la commune de Coppet, organe d'engagement et responsable RH pour les ASP. Ce nouveau mode de faire permettra d'avoir une amélioration de la gestion de la sécurité sur le territoire communal.

PPA La Mariolaine (future zone artisanale)

Le SDT (service du développement territorial) a rendu son avis préliminaire. En résumé, le SDT indique que notre région est sous-dimensionnée en zone d'activités, notamment en zone d'activités artisanales. Ainsi, la création de zones d'activités locales basées sur une justification des besoins peut être envisagée, car elle favorise le maintien du tissu économique du village. La commune peut donc élaborer son projet. Une fois celui-ci

finalisé, il pourra poursuivre la procédure et être soumis à l'examen préalable selon l'article 37 de la LATC (loi sur l'aménagement du territoire).

M. J.-P. Debluë, Municipal

Préavis 54/2016-2021 : Crédit en vue de la requalification de l'axe Courte-Raie - Ch. des Repingonnes entre la RC1 et le giratoire du Centre sportif

Les travaux ont démarré début mai. Le planning est tenu et les travaux devraient se terminer en octobre 2019 pour la phase 1 (giratoire Courte Raie au carrefour Grand Rue/-Repingonnes).

La phase 2 (carrefour Grand Rue/Repingonnes au chemin des Vassaux), se déroulera en 2020, et la phase 3 en 2021.

Préavis 41/2016-2021 : Crédit de construction pour la mise en conformité de la déchetterie intercommunale

Les travaux sont presque terminés et tout s'est bien passé. Il reste encore la façade en bois à poser sur le nouveau container et l'ancien container bureau à évacuer.

Préavis 6/2016-2021 : Crédit en vue de financer la réalisation des travaux de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) sur le territoire communal de Founex

L'aménagement du nouveau giratoire de Courte Raie est terminé.

Préavis 40/2016-2021 : Crédit en vue de financer les travaux des entretiens routiers

Les traitements de fissures ont été réalisés sur tout le territoire communal. Des purges ponctuelles doivent encore être réalisées.

Sécurité au travail

Une formation continue de cariste, conforme aux normes SUVA, a été organisée par Founex, réunissant des candidats privés et publics provenant de Terre Sainte. Au total, 18 permis de cariste ont été délivrés et les frais y relatifs seront facturés aux candidats.

Achat de véhicules

Dans le cadre de la gestion du parc véhicules, la Municipalité l'a complété via le budget 2019 avec l'achat d'un nouveau véhicule électrique à trois roues de type Kyburz, particulièrement adapté aux besoins des travaux de voirie.

M. D. Lehoux, Municipal

Les travaux de rénovation de la Salle de spectacles ont commencé et le planning, ainsi que le budget, sont respectés. La fin des travaux est prévue au mois de septembre prochain.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président M. Stern

- demande aux Commissions de bien vouloir respecter les délais pour le dépôt des rapports auprès du greffe ;
- demande également aux Présidents des commissions de bien vouloir transmettre la liste des présences, arrêtée au 30 juin, à la secrétaire afin d'enregistrer les vacations du 1^{er} semestre 2019. Délai au 15 juillet prochain ;
- informe que Mme Moser remplace M. Rusca au Conseil intercommunal de l'AJET et qu'elle devient également suppléante au Conseil intercommunal de l'ASCOT.

Pour terminer, M. le Président relève la magnifique carrière de Conseiller de M. Ferrari qui célèbre ce mois 50 années au sein du Conseil communal et lui remet un cadeau à cette occasion. M. Ferrari est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

6. Election du Président du Conseil pour l'année 2019/2020

M. Mange est élu tacitement.

7. Election du 1^{er} Vice-Président pour l'année 2019/2020

M. Stern est élu tacitement.

8. Election du 2^{ème} Vice-Président pour l'année 2019/2020

M. Cintas est élu tacitement.

9. Election d'un secrétaire remplaçant pour l'année 2019/2020

Mme Luquiens est élue tacitement.

10. Election de deux scrutateurs pour l'année 2019/2020

Mme Muller-Gelissen et M. Mermoud sont élus tacitement.

11. Election de quatre scrutateurs suppléants pour l'année 2019/2020

Mmes Ramer et Cacioppo, ainsi que MM. Morisod et Magnenat, sont élus tacitement.

12. Nomination d'un membre ECDF à la Commission de l'énergie

M. Ahmed est nommé.

13. Nomination d'un membre ECDF à la Commission de recours d'impôts

M. Ahmed est nommé.

14. Election d'un membre AdF à la Commission des finances

M. Rusca est élu tacitement.

15. Nomination d'un membre AdF au Conseil intercommunal de l'ASCOT

M. du Pontavice est nommé et Mme Moser est nommée suppléante.

16. Nomination d'un délégué AdF à la Région de Nyon

M. du Pontavice est nommé.

17. Préavis no 64/2016-2021 – Demande de crédit complémentaire de CHF 13'992.12 dans le cadre de l'exposition sur l'histoire du village de Founex

M. F. Debluë, Syndic, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, il passe alors au vote et le préavis est accepté à la majorité (3 abstentions, sans avis contraire).

18. Préavis no 56/2016-2021 - Modification du PPA « Les Cuttemers »

En préambule M. F. Debluë, Syndic, rappelle ce qu'est un plan partiel d'affectation (PPA) : Le PPA - plan partiel d'affectation - fixe de manière détaillée l'affectation, les conditions d'urbanisme, d'implantation et de construction, ainsi que les équipements, d'un périmètre particulier.

Il remplit le même rôle que le plan général d'affectation (plan des zones) pour une partie du territoire communal.

Le PPA et son règlement font l'objet d'une enquête publique de 30 jours pour permettre à toutes et tous de prendre connaissance du projet et de soumettre leurs observations.

Dans le cas présent, la Municipalité a décidé d'étendre le PPA Les Cuttemers à la parcelle no 736 (actuellement réunie avec la parcelle no 411), afin d'organiser les projets de constructions d'une halle de sports, d'un refuge et d'un parking.

L'adoption du PPA tel que proposé aujourd'hui ne consiste pas à donner un « blanc-seing » à la Municipalité pour la construction de ces objets. En effet, un crédit d'étude et de

constructions devront, le moment venu, être soumis à l'approbation du Conseil.

Il y a lieu de noter que c'est une dépense de l'ordre de CHF 150'000.00 qui a déjà été faite pour mener à bien cette étude liée à l'aménagement du territoire.

En cas de refus de la part du Conseil, si dans les années futures, le besoin de réaliser ces objets devaient se faire sentir, il serait alors nécessaire de refaire cette étude d'aménagement et donc de réinvestir dans ce sens. Le plan, une fois adopté, aura une durée de vie d'au minimum 15 ans, mais certainement plus.

Les futures constructions pourront par ailleurs être étalées dans le temps, termine M. le Syndic.

Ensuite, M. Arm, urbaniste chez ABA Partenaires, présente le projet en détails aux Conseillers.

Suit la discussion.

M. Mange se réfère au projet de construction d'un refuge. Il lui semble que, par le passé, cette construction n'était pas envisageable, la commune ne possédant pas assez de surface de forêt.

En effet, indique M. J.-P. Debluë, Municipal, nous ne pouvons pas construire un refuge en zone forêt, celle-ci devant être d'une surface minimale de 250 hectares. En revanche, un refuge peut être construit en zone d'utilité publique (ZUP), ce qui est le cas ici présent.

M. Magnenat demande quelle est l'utilisation prévue pour cette « halle de sports ». Sera-t-elle dédiée au tennis ou est-elle destinée à une autre activité ?

M. le Syndic explique qu'à l'origine cette halle était destinée au tennis, mais, suite aux remarques de la Commission de l'urbanisme, la zone a été ouverte afin d'offrir plus de liberté. Le Tennis Club sera approché pour connaître les besoins réels et les conditions du financement seront discutées.

Il rappelle que ce PPA n'est pas une demande de crédit de construction et n'oblige pas à construire, mais fixe le règlement d'utilisation de la zone. De plus, ce PPA est nécessaire pour construire le refuge et agrandir le petit terrain de foot, destiné au terrain synthétique.

Ensuite, M. le Syndic passe en revue les questions de la Commission de mobilité et de la Commission de l'urbanisme comme suit :

Commission de mobilité

Question :

Le parking principal des Cuttemers ne couvre pas toujours les besoins en stationnement en cas d'affluence et d'événements spécifiques. Il est utile de prévoir un nombre suffisant de places dans le nouveau parking et d'y inclure des emplacements pour les 2 roues.

Il serait préférable de rendre le chemin des Cuttemers bidirectionnel entre le rond-point du Centre sportif et l'entrée du nouveau parking. Quitte à organiser une circulation alternée si l'espace n'est pas suffisant par endroit et baisser la vitesse autorisée.

Réponse :

La Municipalité a pris bonne note de ces recommandations qui seront étudiées lors de l'établissement du projet de construction du refuge et de la future halle de sports. Néanmoins, l'étude a démontré que le parking supplémentaire devrait permettre d'absorber la demande supplémentaire en stationnement engendré par l'agrandissement des infrastructures. Le nombre de places de stationnement sera évalué selon les normes VSS, soit environ 20 places supplémentaires (revêtement perméable, aucune place couverte).

M. F. Debluë ajoute que le canton a plutôt tendance à restreindre le nombre de place de stationnement et donc chaque place supplémentaire doit être dûment motivée.

Question :

Une desserte du secteur des Cuttemers par les transports publics permettrait d'améliorer l'accessibilité au Centre sportif.

Réponse :

A ce jour, une nouvelle ligne de transports publics n'apparaît pas faisable, en termes financiers et d'affluence également. Une réflexion pour le développement de la desserte en transports publics pourra toutefois être entreprise, le moment venu.

Question :

La mobilité douce n'est pas assurée sur le chemin des Cuttemers. Une liaison piétonne sécurisée devrait être envisagée au moins entre le chemin des Fontaines et le rond-point du Centre sportif.

Réponse :

Le chemin des Cuttemers est entièrement bordé, de part et d'autre de terrains agricoles. Dès lors, son élargissement est aujourd'hui impossible, du fait des surfaces d'assolement. Le fait de l'avoir mis en sens unique aujourd'hui avait pour but de sécuriser le passage des piétons et des cyclistes.

Commission de l'urbanisme

Question :

Une majorité de la Commission est d'accord sur le besoin d'adapter le PPA « Les Cuttemers ». Cependant des divergences se sont exprimées sur la nécessité de développer « l'Aire de construction publique II », et d'y implanter une halle, des parkings, deux courts de padel-tennis extérieurs, ainsi qu'un refuge, au lieu de réaménager les courts se trouvant au-dessus du restaurant. Il a aussi été suggéré qu'une étude sur la définition des réels besoins à court terme soit conduite.

Réponse :

La Municipalité a bien songé, durant l'étude, à couvrir les courts de tennis sis côté Jura du Centre sportif. Néanmoins, cette solution lui a semblé beaucoup moins intéressante, notamment d'un point de vue esthétique, par rapport à la solution retenue par la Municipalité qui permet une intégration harmonieuse dans le paysage.

Par ailleurs, l'aire de construction II est également indispensable pour l'aménagement du futur refuge ainsi que des installations annexes et de l'accès à celui-ci.

Selon le souhait de la Commission, une étude sur la définition des réels besoins à court terme peut être conduite, indépendamment de la modification du PPA. Dans le cas où un développement des infrastructures liées au tennis ne serait plus une priorité, la destination du bâtiment prévu dans l'aire de « construction publique II » pourra être revue sans remettre en cause les autres activités existantes sur le site.

Les questions étant terminées, M. F. Debluë lit les conclusions du préavis.

M. Süess lit les conclusions du rapport de la Commission de l'urbanisme.

M. Vaucher lit les conclusions du rapport de la Commission des sports.

M. du Pontavice lit les conclusions du rapport de la Commission de la mobilité.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Il passe ensuite au vote et le préavis est accepté à la majorité (3 abstentions, 1 refus).

19. Préavis no 65/2016-2021 - Demande de crédit complémentaire de CHF 30'000.00 dans le cadre de la modification du PPA « Les Cuttemers »

M. F. Debluë, Syndic, présente le préavis et termine en lisant les conclusions.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

Mme Wargnier indique que le terme de halle de sports à la page 3 point 2, « Etude complémentaire pour chiffrer la halle de *sports* CHF 9'360.00 » est erroné et devrait être « halle de *tennis* ».

M. du Pontavice demande si nous connaissons déjà le coût estimatif de la halle de sports ? Non, pas pour l'instant, car nous n'avons pas encore de projet précis, répond M. le Syndic.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions et sans opposition.

20. Préavis no 66/2016-2021 - Durée d'amortissement du préavis no 58/2016-2021 relatif aux travaux de rénovation et/ou de mise à niveau des installations techniques de la Salle de spectacles

M. D. Lehoux, Municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

21. Préavis no 67/2016-2021 - Demande de crédit d'investissement de CHF 329'000.00 TTC en vue de l'acquisition du progiciel « communal.ch » et d'un système de gestion électronique des documents, ainsi que de l'amélioration informatique communal

Mme A. Barchha, Municipale, présente le préavis et lit les conclusions.

M. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Béhé lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

M. Magnenat demande si nous avons des retours d'expérience pour ces logiciels ? Oui, répond Mme Barchha, Municipale, une trentaine de communes utilisent déjà cette solution. Il demande également comment sera géré la confidentialité des données lors de la migration ? M. Hermanjat, Chef de service, indique que la notion de confidentialité est réglée contractuellement.

M. Galletet demande où se situeront les points d'accès au Wifi public ?

M. Hermanjat indique que les points seront les mêmes qu'actuellement mais modernisés, à savoir la Maison de commune, la Salle de spectacles, l'Auberge, le Centre sportif et le Port .

Il demande également quels seront les coûts de maintenance de la centrale téléphonique ? Les coûts resteront inchangés malgré la modernisation de la centrale, indique M. Hermanjat.

M. Mange demande si un coordinateur précis est garant de l'ensemble des prestations dudit projet et si des pénalités sont prévues en cas de non fonctionnement ?

M. Hermanjat explique que la société Wavestone pilote le projet. Des pénalités en cas de non fonctionnement n'ont pas été négociées, mais les risques sont faibles au vu de la grande expérience de Wavestone.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité (2 abstentions, 2 refus).

22. Préavis no 68/2016-2021 rapport de gestion et les comptes 2018

Mme A. Barchha, Municipale, présente le préavis et lit les conclusions dans lesquelles il faut lire « excédent de *charges* CHF 196'678.71 » et non pas « excédent de *revenus* ».

Mme Barchha poursuit en mentionnant la remarque de la Commission de gestion. Elle apporte la réponse de la Municipalité :

Remarque :

La Commission de gestion émet le souhait que tous les employés de l'administration communale puissent recevoir une formation et/ou un rappel chaque année et qu'une charte informatique soit mise en place à l'avenir.

Réponse :

La Municipalité en a pris bonne note et, dans le cadre du remplacement de l'informatique communale, mettra en œuvre une telle formation. Il y a lieu de noter que la Municipalité et l'administration communale se préoccupaient déjà de ce point, via notamment notre mandataire, la société GRTVS.

Mme Kunz-Harris, Municipale, pour sa part, mentionne la remarque suivante de la Commission de gestion et apporte la réponse de la Municipalité :

Remarque :

La Commission de Gestion réitère sa remarque de 2017 et suggère à la Municipalité d'adopter un règlement au sujet de l'aide aux loyers. Un tel règlement existe déjà au niveau cantonal et a été adopté par Coppet. Il aurait le mérite d'offrir un traitement équitable envers tous les habitants de Founex tout en laissant une importante marge de manœuvre à la Municipalité. Cette aide serait également financée à 50 % par le Canton.

Réponse :

La Municipalité a pris bonne note de cette demande et va réfléchir à la question. A première vue, elle va accéder à cette demande de la Commission de gestion qui paraît tout à fait réalisable, quand bien même un tel règlement n'est pas obligatoire.

M. Syndic souhaite ajouter quelques remarques quant aux comptes 2018 :

- Pour rappel, le plafond d'emprunts a été fixé à CHF 48 millions et, à ce jour, 19.5 millions ont été utilisés.
- Il relève les impôts inchangés depuis plusieurs années et mentionne qu'ils sont inférieurs à la moyenne du district.
- Pour les années suivantes, l'introduction de la RIEIII pourrait apporter des modifications à la facture sociale et la Municipalité ne connaît pas à ce jour, malheureusement, les conséquences de cette introduction.
- La Municipalité utilise un outil de planification financière qui permet d'anticiper les décisions à prendre. Certains investissements ont été repoussés dans le temps.

M. Baer lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion, ainsi que les conclusions du rapport pour les comptes du pot commun.

M. Kilchherr souhaite partager avec l'assemblée sa vue sur les finances communales. Il rappelle que le plafond de péréquation est presque atteint, que les dettes de la commune sont garanties, spécialement par les immeubles qu'elle possède, qu'il n'est pas inquiet par les finances communales, ni de la dette. Il ajoute, pour terminer, que les gens aiment venir vivre à Founex et profiter de tous ces investissements.

M. Baer souhaite préciser qu'il ne dit pas que les comptes sont mauvais, mais que les ratios sont sur le déclin. Il ajoute que les immeubles mentionnés par M. Kilchherr sont les seuls investissements qui rapportent à la commune.

Il termine par indiquer l'erreur de frappe en page 45 du rapport de gestion, avant dernier paragraphe « ...qui prévoit un endettement total en 2021 de CHF 36'876'664 » et non « ...CHF 48'771'450 ».

Mme Widmer demande la parole et informe qu'elle a entendu dire que la facture sociale sera reprise par le canton ?

M. le Syndic indique que, pour l'instant, ce n'est pas le cas et qu'il est prévu d'adopter une nouvelle loi sur la péréquation pour fin 2021. Les communes souhaitent une péréquation basée sur les ressources et les charges pour chaque commune. Actuellement, les communes sont dans le vague le plus complet et cela rend la planification impossible.

M. du Pontavice constate dans le tableau de planification que le ratio de capacité d'autofinancement se dégrade. Que faire pour éviter cette dégradation ?

Ce ratio est certes mauvais mais ne met pas en péril la commune. Pour le résorber, cela voudrait dire par exemple d'investir sans emprunter, ce qui ne semble pas judicieux, indique M. le Syndic.

M. Galletet souhaite préciser que la Commission de gestion s'est basée sur l'analyse financière de M. Busset, analyse qui est inquiétante.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions, sans avis contraire.

23. Préavis no 69/2016-2021 concernant l'arrêté d'imposition 2020

Mme A. Barchha, Municipale, présente le préavis et lit les conclusions.

Elle relève la question de la Commission des finances quant à l'article 19c du règlement vaudois sur la comptabilité des communes concernant le mode de financement.

Question :

Dans l'optique de l'article 19 point c, nous demandons à la Municipalité de choisir dans les préavis futurs le mode de financement précis et de ne pas demander un financement « par la trésorerie courante ou par recours à l'emprunt ». Une demande de financement mixte mais quantifiée restant possible.

Réponse :

Renseignements pris auprès de nos réviseurs le mode de fonctionnement actuel est autorisé, et la Municipalité souhaite garder la liberté d'utiliser la trésorerie pour financer les investissements de la commune, ceci afin de ne pas péjorer le plafond d'endettement.

Si un choix devait être fait lors du dépôt du préavis (emprunt ou trésorerie courante), et compte tenu du fait que les travaux sont souvent étalés sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années, la tendance serait alors de recourir à l'emprunt, sans nécessité mais par mesure de prudence et afin de ne pas se trouver dans l'éventualité d'un manque de trésorerie. Il y a lieu de préciser que l'évolution de la trésorerie dépend notamment du versement des impôts à la commune par le Canton, ce qui n'est pas forcément régulier.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention et sans opposition.

24. Postulat de M. Simon Vaucher « Restaurants sans fumée »

M. Vaucher présente son postulat et rappelle quelques articles de la loi vaudoise sur les auberges et débits de boissons (LADB).

M. Syndic F. Debluë indique que la Municipalité a pris bonne note du postulat. Elle consultera GastoVaud et décidera des mesures à prendre ou pas.

M. le Président consulte l'assemblée et cette dernière souhaite, à la majorité, l'étude de ce postulat par la Municipalité (3 abstentions, 1 refus).

25. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE : M. Magnenat résume la dernière séance.

AJET : Mme Maas résume les deux dernières séances.

ASCOT : M. Morisod résume la dernière séance

SIED : -

Région de Nyon : M. Kilchherr résume la dernière séance.

M. le Président remercie ces personnes pour leur intervention. Les résumés sont annexés au procès-verbal.

26. Propositions individuelles et divers

M. J.-P. Debluë informe de la fermeture exceptionnelle de la déchetterie dès 15h de mercredi à vendredi prochain, due à la météo annoncée caniculaire.

Mme Widmer se réfère au courrier de Swisscom annexé à la présente convocation concernant la 5G et amène des compléments d'informations. Elle termine par indiquer qu'une conférence aura lieu à Nyon le jeudi 27 juin à ce sujet.

M. Kilchherr vient aux nouvelles quant à l'usine d'embouteillage prévue à Divonne.

M. le Syndic F. Debluë informe que l'assemblée des syndicats de Terre Sainte a reçu le nouveau Maire de Divonne et qu'elle a aussi participé à une séance avec le supposé acteur principal. Cette usine sera de taille importante et amène des questionnements quant au transport par camions, quant à l'impact sur la nappe phréatique et quant à l'approvisionnement des eaux de la Divonne qui devient la Versoix. L'assemblée des syndicats a fait opposition à la délivrance du permis de construire.

M. F. Debluë ajoute que cette eau en bouteille (PET à 80%) serait destinée au marché asiatique !

M. Magnenat informe du vote récent des SITSE pour la construction d'une nouvelle ligne de filtration à destination de Divonne et se demande s'il y a une relation avec l'usine d'embouteillage.

M. F. Debluë indique que l'eau prévue pour la mise en bouteille provient de la nappe phréatique, eau qui ne peut pas être mise dans le réseau, et que ce projet d'usine n'a rien à voir avec les SITSE.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président M. Stern lève la séance à 21 40.

Founex, le 27 juin 2019

Le Président



Manuel Stern



La Secrétaire



Carole Orlandi Jeanclaude

Annexes au procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Rapport de séance

DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)

Du 13 juin 2019

**Délégués présents : M. Baer, M. Ferrari, M Magnenat, M. Mermoud, Mme Ramer
Délégués excusés : M. Veluz. Mme Thuner, M. Ulmer,**

Elections :

-Le Président, le Vice-Président, les scrutateurs et scrutateurs suppléants ont été réélus.

-Les Comités de gestion et de des finances ont également été réélus

Lors de la séance, le Conseil Intercommunal a accepté les préavis suivants :

1. Préavis 200/2019 relatif aux comptes 2018 a été accepté à l'unanimité

2. Préavis n° 201/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 184'000 TTC pour la construction d'un puits d'essai pour le recaptage de la source du Bornet sur l'éa Commune de Crassier.

3. Préavis n° 202/2019 : relatif à une demande de crédit de CHF 252'000 TTC pour la réfection du réseau EC / EU au chemin de la Source à Coppet.

Tous les préavis ont été acceptés à l'unanimité.

Prochaine séance SITSE le 14 novembre 2019 (en remplacement du 7 nov. Prévu initialement)

Founex, le 24 juin 2019
Philippe Magnenat

Rapport de la Séance Intercommunale de l'AJET du 21 février 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'AJET s'est réuni le jeudi 21 février dernier à la salle communale de Commugny pour traiter du préavis N° 01/2019 relatif aux règlements et conditions d'admission pour les UAPE et les crèches du réseau AJET.

La séance a débuté par l'arrivée, au sein du CODIR et suite départ Madame Evelyne Pfister-Jakob, de Mme Lucie Kunz-Harris qui a été chaleureusement élue et assermentée.

Après avoir en 2018 adapté les tarifs, le Comité de Direction a jugé utile de revoir les règlements en vigueur depuis 2015. Le but principal de cette révision était de pouvoir simplifier la lecture et la compréhension des dits règlements par ses usagers, les parents autant que les collaborateurs de l'Ajet, en charge de leur application. Par ailleurs, le souhait était aussi d'avoir de la cohérence et de la continuité entre les règlements des différents types d'accueil, en l'occurrence les UAPE et les crèches. Le règlement relatif à l'Accueil en milieu familial est également concerné, mais faute de temps, il sera soumis au vote du Conseil Intercommunal du mois de mai 2019.

Le préavis a été approuvé à l'unanimité et la prochaine séance est agendée au 23 mai 2019.

Fait à Founex, le 22 février 2019

Les membres du Conseil intercommunal de l'AJET pour Founex sont :

Sylvette Blatter (présente)

Stefania Impellizzeri (excusée)

Sandra Thuner – suppléante (présente)

Thomas Morisod (excusé)

Patrizia Maas (présente)

Alexandre Süess (excusé)

François Girardin (présent)

Nicolas Paquier (excusé)

Denis Lehoux – dél. Muni. Suppl. (présent)

Rusca Andrea (absent)

Rapport de la Séance Intercommunale de l'AJET du 23 mai 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'AJET s'est réuni le jeudi 23 mai dernier au restaurant scolaire du collège Necker pour traiter 4 préavis. Trois étaient en lien avec les règlements et conditions d'admission pour les UAPE et les crèches du réseau AJET et le quatrième présentait les comptes 2018. Ces derniers sont positifs avec une participation des communes en dessous du budget de plus de CHF 300'000.--. Après discussions, ces 4 préavis ont été approuvés.

Dans la rubrique des divers, il est relevé que l'AJET a fêté ses 10 ans le 18 mai dernier et les festivités se sont tenues à Chavannes-de-Bogis.

Enfin, dans son rapport de gestion, la Présidente du Codir explique, entre autre, qu'après de nombreux soucis au sein de l'association en 2017, l'année 2018 a été consacrée à la réorganisation avec notamment l'engagement de Madame Mélanie Gras. Le Codir remercie tout le personnel de l'Ajet pour leur investissement, implication et conscience professionnelle sans faille.

La prochaine séance est agendée au 21 novembre 2019.

Fait à Founex, le 24 mai 2019

Les membres du Conseil intercommunal de l'AJET pour Founex sont :

Sylvette Blatter (présente)

Patrizia Maas (présente)

Letizia Farine (absente)

Nicolas Paquier (présent)

Rusca Andrea (absent)

Stefania Impellizzeri (présente)

Lucie Kunz-Harris – dél. Mun. (présente)

Alexandre Süess (présent)

François Girardin (excusé)

Rapport Ascot séance du 21 Mai 2019

Le conseil Intercommunal de l'Ascot s'est réuni le 21 mai 2019 au restaurant scolaire de l'école Necker à Coppet.

Le conseil a procédé à les élections statutaires selon le règlement en vigueur. Ainsi les membres de Founex ont :

- Madame Lucie Kunz-Harris a été élue au sein du Comité de direction (Codir) en remplacement de Madame Eveline Pfister-jacob.
- Madame Patrizia Maas a été élue comme scrutatrice.
- Monsieur Thomas Morisod a été élu Président du Conseil Intercommunal.

Le Comité de Direction sous la Présidence de Madame Véronique Breda a ensuite effectuer plusieurs communications.

- Le souci principal a été le transport scolaire depuis sa reprise par Car Postal, en effet plusieurs couacs ont eu lieu. Le Codir a convoqué Car Postal pour améliorer la situation. Depuis cette mise au point le ramassage scolaire se déroule de manière satisfaisante.
- Une présentation du Projet « piscine-patinoire » situé au collège des Rojalets a été présentée aux délégués par un employé d'Arsco Sa. Le projet est actuellement en redémarrage, la Commune de Coppet a effectué les modifications pour atténuer l'impact sonore du Terrain de foot et des activités lié à ce lieu. Le Codir espère que ceci permettra de mettre fin au recours juridique.

Au final le Conseil Intercommunal a décidé de :

- D'adopter le préavis N° 01 /2019 relatif aux compte 2018 à l'unanimité.

La séance s'est clôturée à 21h49.

Compte-rendu du Conseil Régional du 20 juin 2019 à Gland

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La dernière séance du Conseil Intercommunal a eu lieu le 20 juin dernier à la salle de Montoly à Gland.

Les points traités ont été les suivants :

1. Différentes élections dont la Présidence
2. Prévis no 45 sur les comptes 2018
3. Rapport de Gestion et de la commission de gestion sur l'année 2018
4. Postulat Wahlen pour la création d'une commission permanente DISREN
5. Interpellation d'Alain Barraud sur « la mobilité immobile »
6. Préavis 46 afin de renforcer l'offre de bus nocturne dans le district de Nyon pour l'horaire 2020-2021
7. Préavis 47 pour des mesures de promotion pour la mobilité.

En ce qui concerne les élections, aucun changement à la Présidence et à la Vice-Présidence qui continuent donc à être assurée respectivement par Valérie JeanRenaud et par Amélie Cherbuin.

Le préavis sur les comptes n'a pas engendré de discussion particulière. La Commission des Finances dont je fais partie doit encore se pencher sur ce que l'on appelle les fonds affectés que sont les Transports Publics et le DISREN. Par fonds affectés, on entend le fait que le Conseil Regional ne fait qu'encaisser les participations et payer les prestataires. L'argent ne faisant que transiter par celui-ci.

En ce qui concerne le rapport de gestion, la discussion a été un peu plus animée. En effet, la commission de gestion a effectué un gros travail et a étudié de nombreux points. Il y a eu 2 points de discorde. Tout d'abord concernant la culture suite à un subventionnement à l'Usine à Gaz qui a été fait avant le vote par le Conseil Intercommunal. Un autre point concerne la SOFREN, entité rattachée au Conseil Régional mais juridiquement indépendante. Cette remarque sur la SOFREN fait suite à l'achat du bâtiment par cette entité afin que le Conseil Regional soit propriétaire de ses murs au centre ville de Nyon. Le financement a été fait par un paiement de loyers en avance. La CoGes critique cette manière de faire et aurait voulu que ceci soit traité au sein du Conseil Intercommunal.

Bien que la discussion fût nourrie, ces 2 points ont finalement été refusé par le Conseil et le rapport de gestion a été accepté à la majorité.

Il a ensuite été procédé à la nomination de la Commission DISREN, nouvelle commission permanente qui sera chargée de définir ses tâches et compétences en lien avec ce mécanisme de solidarité entre les communes membres.

Plus généralement on sent l'athmosphère plus tendue qu'il y a quelques mois. En effet, passablement de communes questionnent de plus en plus l'utilité de cette instance et des votes du type de celui effectué à Prangins il y a quelques mois (avec une courte majorité de la population pour un retrait du CR) vont probablement arrivés dans d'autres communes de notre district.

L'ensemble des documents de séance pour rappel sont disponibles sur le site regiondenyon.ch.

Fait à Founex le 24 juin 2019



Laurent Kilchherr